



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Palais Cambon, le 2 décembre 2025

Finances publiques

DÉMOGRAPHIE ET FINANCES PUBLIQUES

Un appel à l'anticipation

Dans le prolongement du rapport sur la situation financière et les perspectives du système de retraites remis au Premier ministre en février 2025, la Cour a examiné les grandes évolutions démographiques auxquelles est confrontée la France et leurs conséquences sur les finances publiques, en s'attachant à distinguer leur impact sur la croissance économique, le niveau des recettes publiques et la structure des dépenses et des besoins collectifs. Après avoir constaté leur faible prise en compte par les documents budgétaires et les diverses lois de programmation pluriannuelles, elle appelle à les anticiper pour éviter que les réformes nécessaires n'interviennent trop tard et sous la contrainte de l'urgence.

La France est confrontée à des transformations démographiques profondes. La première est un vieillissement de la population, résultant de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom aux âges seniors et de l'allongement de l'espérance de vie. La seconde est une baisse rapide de la natalité. Ces tendances, longtemps atténuées par ce qui a pu être décrit comme une spécificité démographique française, convergent désormais vers celles observées dans le reste de l'Europe.

La part des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 16,3 % en 2005 à 21,8 % en 2024. L'indice conjoncturel de fécondité s'élevait à 1,62 enfant par femme en 2024, ce qui est inférieur au seuil de renouvellement des générations. Le solde naturel de la population, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, est devenu négatif en mai 2025.

Selon les prévisions centrales de l'Insee, la population française devrait atteindre 70 millions d'habitants vers 2040, avant de retomber à 68 millions en 2070. Dans le même temps, les plus de 75 ans passeraient de 7,3 à 11,2 millions, tandis que la population en âge de travailler (20-64 ans) diminuerait de 38 à 34,6 millions.

Le vieillissement de la population risque de peser sur le potentiel de croissance de l'économie à travers un tassement de la productivité globale et de l'innovation et des comportements d'épargne. La contraction de la population en âge de travailler (20-64 ans) exercera de surcroît une pression inédite sur le niveau des recettes publiques et le financement de la protection sociale.

Les dépenses publiques sensibles au vieillissement représentent déjà plus de 40 % des dépenses publiques en 2023 et les retraites 14 % du PIB (contre 11,5 % en moyenne dans la zone euro). À l'avenir, ces dépenses devraient encore progresser sous l'effet de la dégradation de la santé et de la perte d'autonomie des générations du baby-boom. À dépenses publiques par tête inchangée, la déformation de la pyramide des âges conduirait, toutes choses égales par ailleurs, à ce que les dépenses publiques atteignent 60,8 % du PIB en 2070, soit un niveau équivalent à celui atteint au pic de la crise sanitaire du Covid.

La Cour observe que les effets budgétaires des évolutions démographiques sont peu analysés et articulés avec la programmation budgétaire. Elle invite les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à se saisir des défis que soulève la démographie pour l'avenir des finances publiques.

Pour guider la réflexion, la Cour énonce trois questions centrales pour l'avenir et présente les options qui s'offrent aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux pour faire face à la contraction attendue de la population en âge de travailler, à l'augmentation des dépenses liées au vieillissement ainsi qu' à la baisse de la natalité. Elle souligne que la contrainte systémique que fait peser la démographie sur les systèmes de retraite par répartition invite à repenser la tranche d'âge 60-70 comme une décennie où l'activité professionnelle devra continuer à prendre une place croissante pour celles et ceux qui le pourront.

Le Premier président déclare : *« Les transformations démographiques ont déjà, et auront encore davantage à l'avenir, des effets profonds sur nos finances publiques. (...) L'erreur serait de croire que les adaptations nécessaires se réaliseront d'elles-mêmes. Le réalisme consiste à constater qu'elles nécessitent des choix collectifs éclairés. Le rapport fournit les éléments d'information nécessaires à ces choix, et appelle à l'anticipation. »*

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr